

Classification des entreprises

Toute entreprise, organisation ou conseil d'administration qui emploie du personnel peut y participer. Le vainqueur de ce classement se verra décerner la Mondy – coupe challenge.

Règlement

1. Qui peut représenter une entreprise?
 - a. L'employeur lui-même, tout membre de la direction
 - b. Toute personne employée par l'entreprise, l'organisation ou le conseil concerné.
 - c. Les membres de la famille de a et b, à savoir
 - Le conjoint ou le partenaire de a ou b
 - Les enfants de a ou b
2. L'entreprise participante peut inscrire un nombre illimité de participants.
3. Les participants doivent être inscrits à l'avance (au plus tard le dimanche précédant le jour du concours) via:
 - a. lien: <https://achoppeland.be/mondi-run-enregistrer-fr/> ou
 - b. lien: <https://my.raceresult.com/280268/registration> ou
 - c. envoyer une liste à mondirun@achoppeland.be avec les informations suivantes sur le coureur:
 - nom
 - prénom
 - adresse et lieu de résidence
 - date de naissance
 - sexe
 - d. Les athlètes représentant une entreprise et officiellement affiliés à un club reconnu de VAL doivent se présenter séparément. Ceci dans le cadre du Championnat flamand de semi-marathon. L'athlète doit s'inscrire individuellement via <https://my.raceresult.com/280268/registration>, en indiquant son club VAL, son numéro de licence et l'entreprise qu'il représente.
4. Établissement du classement :

L'entreprise ayant obtenu le moins de points est déclarée gagnante. Le nombre de points est calculé comme suit :

 - a. Les cinq premiers participants de chaque entreprise au semi-marathon sont pris en compte. Leur place individuelle dans le classement général est additionnée (par exemple, 4e, 15e, 30e, 35e et 75e sont 159 points ensemble). L'âge, le sexe et la catégorie ne sont pas pris en compte.
 - b. De ce total de points sera déduit le nombre total de participants par entreprise. Les participants au semi-marathon et à la course de 7 km ou 14 km sont tous deux pris en compte.
 - c. L'entreprise qui obtient le moins de points est déclarée gagnante.
 - d. En cas d'égalité de points, la 5e place est déterminante.

5. Le gagnant reçoit la Mondy - coupe challenge lors de la cérémonie de remise des prix.
L'entreprise qui remporte cette coupe 3 fois sur une période de 5 ans devient définitivement propriétaire de la coupe.